

Chapitre I. Méthodologie et quelques notions de base

1. Méthodologie

1.1. Problématique

La langue reflète une vision du monde et celle-ci n'est pas quelque chose de donné mais de construit, partagé par ceux qui pensent et parlent dans cette langue. C'est pourquoi nous trouvons intéressant d'examiner la question de la traduction pour bien observer le rapport entre la structure linguistique et la structure cognitive dans les différentes langues.

Notre recherche a pour point de départ l'idée suivante :

⇨ **La différence de structure grammaticale entre les langues provient de la manière différente de conceptualiser les choses et de les catégoriser.**

Cependant les langues partagent un « substrat conceptuel » commun, ce qui permet de traduire une langue à une autre.

D'une règle générale, chaque langue possède un système grammatical, c'est-à-dire un ensemble de relations qui lient les termes les uns par rapport aux autres, - ce qui permet d'obtenir une phrase ayant du sens. Prenons un exemple simple, *le cheval court*.¹ Dans notre esprit, nous avons l'idée de *cheval* et l'idée de *course*. En reliant les deux idées par l'opération de l'acte mental, nous obtenons la phrase 'le cheval court'.

¹ J. Vendryes, *Le Langage*, p. 85.

Afin de comparer la construction grammaticale entre les langues, nous traduisons cette phrase en coréen :

'*mal-i talli-n-ta*' [mal.i.dal.lin.da.]

<en français> Le cheval court. → /cheval/ + /course/
 <en coréen> mal-i talli-n-ta /mal/ + /talli-ki/

[<i>/cheval/</i>	→ δ (<i>le</i>)	<i>le cheval</i>
	<i>/mal/</i>	→ δ (<i>-i</i>)	<i>mal-i</i>
	<i>/course/</i>	→ <i>courir</i>	<i>court</i>
	<i>/talli-ki/</i>	→ <i>talli-ta</i>	<i>talli-n-ta</i>

Le coréen est une langue « sans article ». Pour actualiser un mot de la langue en discours, le coréen exige un élément grammatical qui a une fonction casuelle (ici, le cas nominatif /-i/) et qui n'est donc pas équivalent à l'article en français.

En choisissant un symbole δ (paramètre commun d'actualisation), nous avons essayé de mettre en parallèle les morphèmes grammaticaux (/le/ en français et /-i/ en coréen) pour une analyse comparative des structures grammaticales française et coréenne à propos du syntagme nominal.

Quand il s'agit du syntagme verbal, nous remarquons le même type de terminaison verbale dans le syntagme verbal (*tallinta*) que dans la forme infinitive de ce verbe (*tallita*). En coréen, il n'existe pas de système de conjugaison selon la personne et le nombre à la différence du français.

Mais le verbe se conjugue selon le rapport interpersonnel. La terminaison que nous trouvons dans le syntagme verbal (*tallinta*) est une forme

neutre. En ce qui concerne le nom d'action *talliki* (=course), c'est la forme nominalisée d'un verbe *tallita* (=courir).¹

Résumons donc cet exemple :

mali tallinta [Le cheval court.]
SN + SV

SN = [mal-i] ⇒ /mal + i/
nom + cas nom.

SV = [talli-n-ta] ⇒ /talli + n + ta/
RV + TA + suf. concl. décl.
(forme neutre)

Pour le moment, nous ne voulons pas entrer dans le détail à propos du système coréen. Simplement, à travers l'analyse comparative d'un exemple simple, nous avons essayé d'exposer la problématique pour aborder notre sujet de recherche.

Somme toute, nous supposons qu'il est possible de trouver les éléments communs du point de vue notionnel, malgré les différences grammaticales (ou formelles) imposées par les langues. Pour vérifier ce point de vue, nous devons confronter les systèmes français et coréen concernant la notion de **temps**, et notamment de **temps futur**.

A notre connaissance, la notion de temps est primitive et universelle. Cependant, la plupart des communautés linguistiques et des cultures différentes ne partagent pas la même façon de concevoir le temps dans l'esprit, ni de le mettre en forme dans le système linguistique.

Comment est-il incrusté dans la représentation linguistique ? Ou bien, de quelle manière l'image de temps se construit-elle dans chaque système

¹ SV = [tallita] <----- [talliki] (courir < --- la course)
 ↑
 nominalisation

grammatical ? De façon intuitive, nous réfléchirons à partir de l'observation de cas concrets concernant la notion de temps et des manières dont il est catégorisé dans les deux langues.

1.2. Démarche

Nous avons comme thème principal les formes verbales - sur le plan morphologique - liées aux événements à venir, différemment constituées en coréen et en français. Il s'agit d'examiner les manières dont on met en forme la conception du temps futur, qui est ambivalente, parce qu'elle n'est qu'une imagination, conçue par une attente, celle-ci faisant partie du domaine psychique.

En ce qui concerne le coréen, nous essayerons de diviser le temps futur en deux formes différentes, nommées « délibérément » le **futur virtuel** et le **futur actuel**. Ces deux termes proposés pourront se définir au fur et à mesure que notre travail avancera. Pour le français, nous sélectionnerons : l'**indicatif futur**, le **conditionnel** et une partie des emplois du **subjonctif**.

La thèse se composera globalement de trois parties. Dans la première partie, nous nous consacrerons, d'abord, à l'étude des grandes caractéristiques du système linguistique coréen : il s'agit seulement de connaissances de base, nécessaires à la compréhension de notre travail. Ensuite, nous décrirons plus particulièrement son système verbal et nous expliquerons en détail les morphèmes concernant le mode, le temps et l'aspect. Pour cette première partie, nous nous référerons principalement à la grammaire du coréen, publiée en français par J-M Li, *Grammaire du coréen*, tome 1 et 2.¹

¹ J-M Li, *Grammaire du coréen*, tome 1 et 2, P.A.F., Paris, 1985.

Dans la deuxième partie, nous étudierons le système verbal du français. Nous devons l'examiner en deux étapes. D'une part, nous décrirons les catégories grammaticales, c'est-à-dire le temps, le mode, l'aspect et la personne, ce qui nous aidera à clarifier un peu ces notions si compliquées.

D'autre part, nous essayerons d'esquisser respectivement les emplois principaux de l'indicatif futur, du conditionnel et du subjonctif en français. Et nous réfléchirons au lien sémantique entre ces trois formes.

Dans la dernière partie, nous élaborerons une synthèse à partir des analyses des deux systèmes, séparément menées jusque là. Finalement, à travers ce travail, nous chercherons à dégager le mécanisme sémantique commun aux deux systèmes, qui sera susceptible de prouver l'idée de départ que nous avons présentée plus haut : celle que la différence de structure grammaticale entre les langues provient de la manière différente de conceptualiser les choses et de les catégoriser.

Notre méthode de recherche est principalement basée sur l'observation des cas concrets, recueillis dans des textes écrits en français et traduits en coréen. Ensuite ces corpus nous serviront d'exemples d'illustration. Compte tenu du fait que ces deux langues sont extrêmement éloignées sur tous les plans, nous choisirons une manière de comparaison assez particulière.

Au lieu de comparer les deux systèmes côte à côte, nous préférons établir des paramètres plus ou moins similaires pour chaque système, - dans la mesure du possible -, pour aboutir à une comparaison plutôt synthétique.

1.3. Objectif et limite de l'analyse

L'objet de nos recherches consiste à tenter de trouver un mécanisme explicatif à travers l'observation et l'analyse des phénomènes linguistiques. A quoi servira plus tard nos recherches ? Dans quel but faisons-nous ce travail ? Certainement, ce sera l'occasion de mieux connaître un « système général » applicable à toutes les langues en menant une étude comparative entre les deux langues si différentes : le coréen et le français.

En réalité, nous avons deux objectifs plus ou moins concrets. D'une part, nous considérerons notre processus de recherche comme une sorte d'« exercice » mental pour acquérir une méthode de raisonnement bien ordonné, fondée sur l'analyse et la synthèse. Cette méthode nous sera utile pour une réflexion et une recherche scientifiques.

D'autre part, notre but (plutôt personnel !) est d'obtenir des résultats capables de fournir une petite contribution à la recherche d'une méthode de traduction, aussi bien « adaptée » que possible de la langue-source à la langue-cible, en effectuant des analyses minutieuses.

Si nous avons choisi le système verbal comme objet de recherche, c'est que le verbe est porteur d'informations importantes dans la construction de la phrase tant en français qu'en coréen.

Avant d'entamer notre travail, nous apercevons déjà les limites de l'analyse. Parce que le coréen est une langue trop éloignée du français et que les deux cultures sont aussi très différentes. Alors il y aura sûrement des difficultés dans l'approche comparative, comme nous l'avons mentionné auparavant.

De même, le système verbal est une des parties grammaticales les plus complexes. Nous serons obligés de limiter le cadre de recherche, en souhaitant dégager au mieux le « mécanisme sémantique ».

2. Réflexion sur quelques notions de base

2.1. La notion de communication

2.1.1. Définition

Pour commencer, nous réfléchissons à l'idée qu'une phrase est « la forme la plus simple possible de la communication d'une pensée »¹. La phrase joue un rôle intermédiaire pour communiquer la pensée. Autrement dit, le système linguistique est un instrument de représentation de cette pensée pour que celle-ci soit concrétisée. Grâce à ce moyen de représentation, nous sommes en mesure de formuler notre pensée et, le cas échéant, de la faire connaître à quelqu'un d'autre.

Nous pouvons ainsi comprendre le terme de communication dans ce sens. Sperber et Wilson définissent la **communication** comme :

« un processus qui met en jeu deux dispositifs de traitement de l'information. L'un des dispositifs modifie l'environnement physique de l'autre. Ceci a pour effet d'amener le second dispositif à construire les représentations semblables à certaines des représentations contenues dans le premier. »²

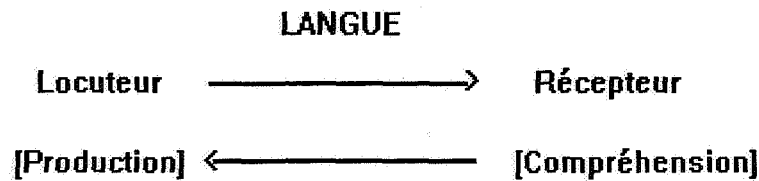
En ce qui concerne la communication orale, le locuteur doit modifier l'environnement acoustique de l'auditeur pour que ce dernier arrive à concevoir des idées semblables à celles de son partenaire.

En ce moment même, nous pouvons dire « être en train de communiquer (évidemment, en tapant sur l'ordinateur) nos idées aux lecteurs virtuels »,

¹ Ch. Bally, *Linguistique générale et linguistique française*, p. 35.

² D. Sperber / D. Wilson, *La Pertinence*, p. 11.

qui partagent la même langue que nous. Essayons de dessiner le schéma de communication d'une manière simple :



[Figure] 2. Schéma de communication

Comme nous le montrons ci-dessus, nous arrivons à dégager trois éléments essentiels de la communication : **locuteur**, **récepteur** (virtuel) et **langue** (ou code). Autour de ces éléments, il y a le circuit des processus de production et de compréhension des messages. C'est ce qui constitue la communication, plus exactement la communication verbale.

2.1.2. Les modèles de communication

A propos des modèles de communication, nous voulons en retenir deux, actuellement répandus : le **modèle du code**, d'une part, et le **modèle inférentiel**, d'autre part. Le premier modèle considère la communication comme l'activité d'encodage et de décodage du message.

En revanche, selon le deuxième modèle, communiquer un message, c'est produire et interpréter des « indices ». On ne peut pas traiter séparément les deux modèles, car ils assument respectivement un rôle considérable dans la recherche sur la communication. Ce qui nous intéresse ici, c'est le modèle inférentiel.

Pour accéder au modèle inférentiel, il est nécessaire de discuter le problème du sens. Car ce modèle participe à la recherche du sens du message

adéquat sans déformer l'intention du locuteur (le vouloir-dire): l'**interprétation**. Le processus interprétatif du message relève avant tout du récepteur.

Au moment de la transmission d'un message linguistique, le récepteur déclenche d'une façon consciente ou inconsciente un raisonnement pour trouver ce qui est l'intention exacte du locuteur. Nous aurions la possibilité d'en tirer certaines hypothèses ou interprétations possibles à travers plusieurs significations linguistiques.

Comment appliquer ce modèle inférentiel à notre réflexion sur l'interprétation du message ? Avant tout, l'interprétation du message est une activité cognitive. Quand un individu transmet un message, il invite son partenaire à entrer dans le même univers du discours que le sien, en supposant qu'il possède plus ou moins une réalité commune.

Pour réussir la communication, les interlocuteurs doivent avoir des connaissances extra-linguistiques ainsi que linguistiques partagées, chacun gardant ses propres connaissances. Sans aucun doute, le processus interprétatif du message ne pourrait pas s'effectuer à partir du vide. Nous pouvons parvenir à l'interprétation au moyen des hypothèses basées sur notre savoir mutuellement partagé (pré-acquis).

2.1.3. La communication et la notion de modalité

Comment se présente une pensée à communiquer ? Celle-ci est d'abord un contenu à transmettre. Elle ne se génère pas par elle-même mais elle est le résultat de l'acte de penser à propos d'un fait. L'acte de penser déclenche un mécanisme à l'intérieur d'un sujet (ici, **sujet pensant**) au moment de la perception du fait extérieur ou du mouvement intérieur. Selon le besoin de communiquer, le sujet pensant cherche à mettre en forme ses pensées.

Communiquer n'est plus transmettre à quelqu'un un fait lui-même mais son image, qui est produite par un processus de « filtrage » à l'intérieur du sujet pensant. A notre avis, pour cette raison, Ch. Bally considérait que l'expression de la **modalité** occupe une place importante dans l'énonciation. Selon lui, l'acte de penser est de « réagir à une représentation en la constatant, en l'appréciant ou en la désirant. »¹

Lorsque nous traiterons du **mode** en tant qu'un des moyens de la modalité, nous sélectionnerons, en particulier, l'indicatif et le subjonctif, ceux-ci faisant partie des **modes de pensée**. Ce qui est important dans la communication, c'est de transmettre la pensée d'une personne à une autre. Même si nous considérons la communication comme transmission d'une pensée à une autre, le cerveau, site de la pensée reste intact sans se transporter à un autre.

2.2. La langue et le discours

Dans la plupart des travaux linguistiques, nous découvrons une réflexion sur la distinction entre la langue et le discours. Il nous paraît indispensable de l'envisager, avant d'aborder notre sujet. Car l'étude linguistique porte, d'une manière générale, sur les deux niveaux d'analyse.

L'un est le **niveau de la langue** et l'autre est **celui du discours**. Si le premier est un travail théorique, le deuxième relève de l'étude des cas concrets, c'est-à-dire de l'analyse des réalisations linguistiques au moyen des « corpus ».

¹ Ch. Bally, *Linguistique générale et linguistique française*, p. 35.

2.2.1. La réalité ou les réalités de la langue ?

Pour commencer, nous nous demanderons quelle est la réalité de la langue ? Cette question ne consiste pas à élucider la réalité perceptible d'une langue mais à concevoir des points essentiels à travers les langues du point de vue sémantique.

Nous savons déjà que la langue est construite de deux pôles différents : **phonologique** et **sémantique**. Quand nous voulons étudier le problème de la traduction, il faut nous concentrer sur le pôle sémantique, parce que la traduction n'est pas un travail de transfert d'un son à un autre.

La transmission d'un message par une autre langue met l'accent sur le contenu sémantique. Supposons qu'il existe une seule réalité sémantique pour les langues et qu'elle se manifeste de manières différentes pour celles-ci. Dans ce cas, celle que nous utilisons quotidiennement est construite selon notre manière de voir. Il nous semble évident qu'elle est non seulement dominée par notre culture mais aussi qu'elle fait partie intégrante de notre culture.

Nous n'avons toujours pas répondu à la question posée : quelle est la réalité de la langue ? Quand nous observons un objet, par exemple une chaise, nous l'appelons « chaise », en pensant à sa fonction ou à sa forme, « pour s'asseoir ». Ou bien tout simplement, c'est par nos expériences que nous la connaissons.

Nous pourrions expliquer le mot « chaise » pour celui qui ne le connaît pas ou qui n'en a jamais vu : « siège à pieds, à dossier, sans bras, pour une seule personne » (définition du Petit Robert).

Cette définition, plutôt une **explication** de cet objet relève du signifié selon le terme de Saussure. Elle permet de savoir ce qu'est une chaise (**signifié**)

mais ne permet toujours pas de se référer à un objet déterminé (**réfèrent** du mot « chaise »).

C'est pourquoi que nous arrivons à avoir l'image d'un objet grâce à notre expérience vécue sur l'objet particulier, faisant partie de cette catégorie. Ce qui est encore plus intéressant, quoiqu'une telle définition soit spécifique pour tel ou tel objet précis, c'est qu'elle peut toujours avoir une extension sémantique.

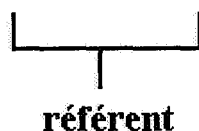
Comme nous le savons bien par la fameuse analyse componentielle sur le mot « siège » chez Pottier, il y a une grande variété de sièges : *canapé, banc, fauteuil, divan, pouf, tabouret, chaise, etc.* Ils ne se réfèrent pas au même objet mais entrent dans une même catégorie de « siège », étant donnée une propriété commune, qui les englobe.

De ce point de vue, le mot « siège » en question est non seulement un terme spécifique (ex – les *sièges de la voiture*) mais aussi générique. C'est-à-dire que les étrangers, qui ne partagent pas la civilisation occidentale, peuvent acquérir l'image d'une chaise mais ils ont de la peine à distinguer entre les différentes sortes de sièges. En conséquence, faire abstraction des concepts est une affaire appartenant à la langue particulière.

2.2.2. La langue en tant que système de représentation

Jusqu'à maintenant, nous avons conçu la langue en tant qu'une somme de signifiant et de signifié qui sert à désigner quelque chose :

Langue = signifiant + signifié



Elle est un moyen de représenter ce que nous percevons. C'est-à-dire qu'elle est un ensemble de règles conventionnelles pour exprimer les images que nous avons en tête.

D'après cette idée, pourrions-nous dire que la forme linguistique serait l'« apparence » et que le contenu conceptuel serait la « réalité » ?¹ Il nous semble possible d'envisager la forme linguistique comme apparente, étant donné son caractère variable.² En revanche, le contenu conceptuel serait considéré comme réel, qui est constant, du fait qu'une seule idée peut être exprimée de plusieurs façons.

Cette forme linguistique, autrement dit le système linguistique, peut être traitée de différents points de vue tels que l'aspect phonétique, morphologique, syntaxique, sémantique, lexical. Un tel système de langue nous permet de mettre en forme les idées. Par conséquent, la langue joue un rôle intermédiaire entre ce qui existe et ce que nous percevons. La langue représente sans cesse la relation entre les deux.

De ce fait, la langue est un moyen de représenter les choses du monde. Grâce au système linguistique, nous pourrions construire l'image du monde avec lequel nous sommes continuellement en contact. Ainsi la réalité de la langue correspond-elle à nos connaissances, acquises par l'expérience et élargies par l'apprentissage.

D'où découle une supposition possible que nous n'exprimerions que ce que nous connaissons. Cela n'est pas tout à fait plausible, étant donné que le

¹ Nous avons emprunté les termes d'*apparence* et de *réalité* chez B. Russell. (*Problèmes de philosophie*, p. 31). Le premier est considéré comme ce que les choses semblent être et le deuxième est considéré comme ce qu'elles sont.

² « Mais la forme 'réelle', n'est pas ce que nous voyons ; elle est inférée à partir de ce que nous voyons. », B. Russell, *Ibid.*, p. 33.

rapport entre la langue et sa réalité ne se relie pas comme une condition nécessaire et suffisante. La réalité d'une langue n'est qu'une partie du monde existant.

Si cette réalité de la langue est ce à quoi nous nous référons, il nous apparaît que cela apporte la réponse à la question de savoir si la réalité de la langue est différente d'une langue à l'autre ou si elle est universelle, quelles que soient les langues. Selon l'approche de la grammaire cognitive,

« il y aurait une étroite relation entre le fonctionnement mental et la structure de la langue, ce qui est spécifique à chaque langue et doit être étudié séparément. Les données universelles sont d'ordre cognitif plutôt que linguistique ».¹

Malgré la diversité linguistique, la réalité des langues serait proche d'une langue à une autre. Evidemment la différence culturelle joue un rôle dans la formation d'une langue, ce qui donne lieu à la particularité de chaque langue.

Une seule réalité linguistique, telle qu'elle est, est envisageable pour tout le monde mais la manière de la percevoir est variée selon les langues. C'est ce que nous soutiendrons pour notre point de départ.

2.2.3. Réflexion sur la langue et le discours chez Guillaume

2.2.3.1. Définition de ces notions

Selon la thèse de G. Guillaume, la langue est « un ouvrage en nous, construit par la pensée ».² Elle est un système abstrait, formé par des concepts lexicaux et relationnels. Ce système linguistique se construit de façon cohérente et permanente, ce qui permet un effort moindre dans son usage. Grâce à ce

¹ M. Winters, « Subjonctif et réseau », in *Communications*, n° 53, p. 156.

² G. Guillaume, *Leçon de linguistique*, 1948-1949, série B, p. 18.

moyen, nous pouvons représenter les images que nous élaborons à travers l'univers réel ou imaginaire.

Quant au discours, il est la manifestation concrète de l'idée, supposée virtuelle, existant dans l'esprit humain. Si le contenu conceptuel de la langue est quantitativement restreint et régulier, sa réalisation en discours peut se diversifier selon la manière dont il est conceptualisé. Nous rappelons que la langue est un système fini, tandis que sa réalisation en discours s'élabore infiniment.

C'est pourquoi G. Guillaume affirme que les pensées momentanées et singulières surviennent dans le discours et qu'elles sont différentes les unes des autres.¹ Concernant la langue, tout est déjà là. Le « pensable » est organisé et systématisé dans notre esprit.

2.2.3.2. Langue en puissance et discours en effet

Tout au long de ses travaux sur les phénomènes linguistiques, G. Guillaume s'attache à distinguer la **visée de puissance**, créatrice de la langue, de la **visée d'effet**, créatrice du discours :

« D'une manière abstraite, mais fort exacte, on doit considérer que la langue siège en nous, dans la pensée, sur un plan profond qui est un plan de puissance, tandis que le discours, lui, ne siège pas au fond de notre pensée d'une manière qui échappe à la momentanété - qui soit de l'ordre du permanent - mais, tout au contraire, consiste en une construction à laquelle nous procédons dans le moment et sous l'impulsion du besoin, quand nous avons quelque chose à dire. Le discours apparaît ainsi appartenir au plan de l'effet. »²

¹ G. Guillaume, *Principes de linguistique théorique*, p. 163.

²*Ibid.*, p. 158. Souligné par nous-mêmes.

Du fait que la langue est préconstruite et que le discours est son extériorisation, nous saisissons l'ordre logique : la langue précède le discours.¹

« Analytiquement, la langue et le discours ne sont pas, dans la pensée, des constructions de même temps. La langue constitue en nous du passé, de l'accompli ; le discours, lui, représente ce que nous accomplirons en effet avec les moyens que nous apporte la langue instituée en nous, et dont l'institution est concomitante de la formation même de notre esprit. »²

2.3. Question de traduction

2.3.1. Processus de traduction

Pour commencer, nous proposerons une définition de l'activité traduisante comme :

« l'opération qui consiste à déterminer la signification pertinente des signes linguistiques en fonction d'un vouloir-dire concrétisé dans un message, puis à restituer ce message intégralement au moyen des signes d'une autre langue. »³

En général, l'étude de la traduction est faite à travers les résultats de cette activité. Si la traduction n'était pas conçue en tant que phénomène dynamique, cela nous empêcherait d'exploiter l'analyse comparative dans le domaine de la traduction.

C'est pourquoi nous essayons d'envisager la traduction comme un processus, celui du transfert d'une langue à une autre. De même, ce type de

¹ « C'est que sous l'*effet*, il y a la *puissance* ; et que, conséquemment – selon un dévidement qui est celui du sortite des banalités nécessaires – un élément de langue comme le substantif existe en puissance avant d'exister en effet. De sorte que le sujet parlant, dans l'instant où il est pensant/parlant, le prend à la puissance et le porte à l'effet. », G. Guillaume, *Ibid.*, p. 19.

² *Ibid.*, p. 158.

³ J. Delisle, *L'Analyse du discours comme méthode de traduction*, p. 68.

transfert linguistique ne serait pas une simple substitution d'un signifiant à un autre.

En fait, les linguistes s'accordent à dire que la langue influence la culture et réciproquement. Pour obtenir la meilleure traduction possible, nous devons, au préalable, acquérir une meilleure connaissance tant linguistique que culturelle.

A notre point de vue, la traduction nous impose deux activités différentes. D'une part, il s'agit de la compréhension et l'interprétation du texte, sans perdre son statut de lecteur pour le traducteur. D'autre part, c'est la manipulation linguistique en une langue différente de celle d'origine, en produisant quelque chose.

Dans la mesure où le traducteur établit une nouvelle relation avec ses propres lecteurs, la traduction fait partie aussi de l'activité créatrice. Car chaque langue ne représente pas de la même manière ce qui existe autour d'elle. En conséquence le traducteur doit être capable d'adapter le texte original à la langue dans laquelle il le traduit en visant ses propres lecteurs potentiels.

2.3.2. Réflexion sur la représentation linguistique

Pour quelle raison réfléchissons-nous à la représentation linguistique dans l'étude de la traduction? Comme nous l'avons dit dans la section précédente, toute langue n'a pas la même façon de représenter les objets concrets ou abstraits de l'univers physique. En d'autres termes, la manière de les représenter influence notre système linguistique.

Qu'est-ce que la représentation? Selon J-Cl. Abric, le concept de représentation est défini comme :

« ensemble organisé d'opinions, d'attitudes, de croyances et d'informations se référant à un objet ou à une situation ».¹

Ce sont des connaissances que nous avons acquises dans notre vie sociale. Notre système de représentation est formé par nous-mêmes, comme notre histoire vécue, et puis il est influencé par le système social et idéologique dans lequel il est inséré. Il est également fonction de la nature des rapports que nous entretenons avec ce système social.

Par quelle voie cette représentation s'opère-t-elle? Pour nous, la langue est un moyen de se représenter par nous-mêmes le monde réel ou imaginaire. En même temps, elle nous permet d'interpréter la représentation d'autrui, à condition que nous partagions la même communauté linguistique. Car la représentation est socialement élaborée et partagée, de sorte qu'elle aboutit à la construction d'une réalité commune aux membres d'une société.²

En effet, le message est fondé sur un ensemble de représentations, c'est-à-dire une forme de connaissances. Inversement, les représentations que nous conservons en notre mémoire sont exposées et circulent par la forme linguistique. C'est pourquoi nous avons réfléchi à la question de la représentation.

2.3.3. La notion de message

Nous évoquerons le fait que l'acte de parole, en tant que réalisation de la langue a pour fonction principale la transmission du message. Le locuteur encode un message et l'auditeur le décode au moyen d'une langue commune. Le

¹ J-C Abric, « L'Etude des représentations sociales », in D. Jodelet (Ed.), *Les Représentations sociales*, p. 188.

² D. Jodelet, *Ibid.*, p. 36.

message est la représentation linguistique de ce que le locuteur veut dire. C'est-à-dire qu'il est le support du sens.

Lorsque nous transmettons un message, nous ne souhaitons pas simplement être interprété mais aussi être bien compris. Dans cette section, nous réfléchirons à la notion de message autour de la traduction.

Si nous prenons le message comme « l'ensemble des significations de l'énoncé, reposant essentiellement sur une réalité extra-linguistique, la situation », il vaut mieux éclaircir la distinction entre la signification et le sens. Que comprenons-nous à travers le message?

Il n'est pas question de déchiffrer littéralement le message. Nous ne nous limitons pas à la signification de la phrase mais nous devons aller plus loin pour saisir le sens du message. Nous commençons à définir les notions de **signification** et de **sens**.

Selon J. Delisle, la signification est « ce à quoi le mot renvoie dans le système abstrait de la langue ».¹ Chaque mot ou chaque phrase peut avoir plus d'une signification **hors contexte**.

Etant donné que certaines acceptions perceptibles sont indépendantes de l'énonciation concrète, nous en choisissons une, en fonction du contexte. A propos du contexte, nous citons l'explication donnée par ce linguiste :

« Le contexte favorise un sens en déterminant les signifiés de chaque signe (indéterminé par nature) qui le compose. Enrichis de cette univocité provisoire, les énoncés s'intègrent dans un réseau de relations linguistiques et non linguistiques, et la polysémie ne se réalise pas. Le contexte fait en sorte que l'ambiguïté potentielle décrite ci-dessus ne se produit pas; elle ne surgit même pas à l'esprit du lecteur. »²

¹ J. Delisle, *L'Analyse du discours comme méthode de traduction*, p. 58.

² J. Delisle, *Ibid.*, p. 66.

La notion de sens est définie comme « ce à quoi un signe renvoie lorsqu'il s'insère dans un énoncé concret, dans une séquence linguistique issue de l'acte individuel de parole ».¹ Nous constatons que le critère important entre la signification et le sens porte sur la présence ou l'absence du contexte.

Si nous suivons les définitions citées, la signification n'est pas dans l'univers du discours, car elle reste au niveau intensionnel.² Au fur et à mesure qu'une des acceptions lexicales sera sélectionnée pour un énoncé, le sens apparaîtra dans l'univers du discours.

2.3.4. La représentation dans la traduction

Nous avons déjà affirmé que la traduction n'est pas un simple transcodage d'une langue à une autre.³ J. Delisle, qui s'occupe des problèmes de la traduction, apprécie les auteurs de l'ouvrage intitulé *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, J.P. Vinay et J. Darbelnet malgré certaines critiques. Ces derniers voulaient montrer, selon lui, que

« les différences entre les langues ne se situent pas seulement aux plans de la phonétique, de la sémantique lexicale, de la morpho-syntaxe ».⁴

Il ne s'agit donc pas du fonctionnement des signes linguistiques. Mais ces différences linguistiques sont issues du fait que les membres de deux com-

¹ J. Delisle, *Ibid.*, p. 59.

² Le terme logique d' « intension » signifie un ensemble de propriétés qui permettent à un objet d'appartenir à une classe quelconque. Celle-ci est une extension de cet objet.

³ « Il convient de réserver le terme transcodage pour qualifier les équivalences établies hors de toute situation réelle de communication et celui de traduction pour désigner les équivalences contextuelles. », J. Delisle, *Ibid.*, p. 63.

⁴ J. Delisle, *Ibid.*, p. 90.

communautés linguistiques n'extériorisent pas leurs pensées et n'expriment pas leur sensibilité avec le même moyen linguistique.

Par conséquent, chaque communauté linguistique peut former ses habitudes langagières, en laissant la trace dans sa propre langue. Il en résulte que chaque langue possède certaines particularités. La réalité se représente différemment selon la langue et ses locuteurs. Et le traducteur ne doit pas le négliger. Il résoudrait d'autant moins cette difficulté en s'attachant à l'approche linguistique, comme M. Pergnier l'a déjà signalé dans son ouvrage :

« Certaines approches linguistiques des problèmes de la traduction (comme celle de G. Mounin) pourraient inciter à conclure à l'intraduisibilité en raison de la non-coïncidence des *découpages* opérés par les langues sur la totalité du sémantème.»¹

Du fait que la représentation sociale est construite par le consentement collectif et que le système linguistique est une forme de convention sociale, nous concluons que la traduction d'une langue à une autre est un travail à la fois linguistique et extra-linguistique.

¹ M. Pergnier, *Les Fondements sociolinguistiques de la traduction*, p. 119.